

Présidence du Conseil départemental du Val d'Oise

Cergy, le 9 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 5 FÉVRIER

Les élus du Département du Val d'Oise se sont réunis en commission permanente le lundi 5 février 2018 et ont délibéré sur 23 rapports à l'ordre du jour.

Les élus ont voté notamment :

- Dans le cadre de la programmation 2018 – 2020, le contrat rural élaboré pour la commune du Bellay-en-Vexin pour un montant de 34 317 €. Le projet de contrat rural de la commune du Bellay-en-Vexin a pour but de garder un lieu de rencontre et de partage ludique et pédagogique suite à la fermeture de l'école de la commune.
- L'attribution totale de 21 600 € à 2 associations sportives et au Comité départemental de natation du Val d'Oise dans le cadre du soutien départemental à l'organisation de manifestations sportives.
- Le soutien total de 10 000 € pour 20 clubs dans le cadre de la labellisation des clubs sportifs formateurs.
- L'attribution totale de 99 581 € de subvention d'investissement à Beaumont-sur-Oise, Chars, La Frette-sur-Seine, Jouy-le-Moutier, Taverny et Santeuil au titre du guide des aides aux communes.

Le chiffre du jour :

305 626 €, la subvention d'investissement pour la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'installation d'un système de vidéo-protection avec 123 caméras et un centre de supervision intercommunal fonctionnant 24h /24.

La Synthèse

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

Garantie d'emprunt – Val d'Oise Habitat (VOH). L'Assemblée départementale accorde à VOH la garantie départementale à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt souscrit à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 604 511 € (soit 302 255,50 € pour le Département) pour l'acquisition-amélioration de six logements situés à Chaussy.

Garantie d'emprunt – Val d'Oise Habitat (VOH). L'Assemblée départementale accorde à VOH la garantie départementale à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt souscrit à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 4 389 716 € (soit 2 194 858 € pour le Département) pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 36 logements situés à Asnières-sur-Oise.

Garantie d'emprunt – Val d'Oise Habitat (VOH). L'Assemblée départementale accorde à VOH la garantie départementale à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt souscrit à la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 8 289 828 € (soit 4 144 914 € pour le Département) pour l'acquisition en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 59 logements situés à Persan.

Subvention d'investissement aux communes - 99 581 € alloués. L'Assemblée départementale a décidé d'accorder une subvention aux communes suivantes :

- 12 600 € à la commune de Beaumont-sur-Oise pour des travaux d'amélioration du groupe scolaire *Pauline Kergomard* et réfection et aménagement d'une partie de la cour de récréation.
- 11 148 € à la commune Chars pour la réfection et la mise aux normes de sécurité et d'hygiène de la cour de récréation de l'école maternelle *Les Tournesols*.
- 12 000 € à la commune de La Frette-sur-Seine pour des travaux de réparation, d'entretien et d'aménagement et pour la mise aux normes des groupes scolaires *Aristides Briand et Calmette et Guérin*.
- 55 170 € à la commune de Jouy-le-Moutier pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire des *Eguerets* par la modification et la mise aux normes de l'office de restauration et des salles de restauration ainsi que pour la création d'un self.
- 4 151 € à la commune de Taverny pour des travaux de réfection de la couverture de l'école maternelle *Marie Curie*.
- 4 512 € à la commune de Santeuil pour des travaux sur les bâtiments scolaires et la réfection du revêtement du sol de l'école communale.

Guide des aides départementales - Programme départemental 2018 des opérations relevant du domaine de l'eau – Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région Nord-Ecouen. L'Assemblée départementale accorde une subvention de 12 880 € au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Nord-Ecouen afin de réaliser des travaux pour le rebouchage des forages de Fontenay-en-Parisis et Bouffémont.

Subvention d'investissement aux communes – Commune de Vallangoujard – Domaine du patrimoine historique communal classé. L'Assemblée départementale accorde une subvention à la commune de Vallangoujard de 9 078,49 € pour des travaux d'urgence sur la toiture de l'église Saint-Martin.

Subvention d'investissement aux communes – Communauté d'Agglomération Plaine Vallée – Installation d'un système de vidéo-protection. L'Assemblée départementale accorde une subvention à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée de 305 626 € pour l'installation d'un système de vidéo-protection (123 caméras et un centre de supervision intercommunal fonctionnant 24 h/ 24).

Subvention – Contrat rural de la commune du Bellay-en-Vexin – Programmation 2018 - 2020. L'assemblée départementale approuve et autorise la Présidente à signer le contrat rural élaboré par la commune du Bellay-en-Vexin. L'engagement financier du Département dans le cadre de ce contrat rural est de 34 317 € pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 114 390 € HT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

Accompagnement des pratiques culturelles amateurs de qualité en partenariat avec les artistes et les structures professionnelles du territoire – 23 900 € alloués. L'Assemblée départementale accorde une subvention à 2 associations s'inscrivant dans la dynamique d'accompagnement des pratiques culturelles amateurs de qualité en partenariat avec les artistes et les structures professionnelles du territoire réparties comme suit :

- 6 900 € à l'association Val d'Oise Chorales Association pour ses projets dans les collèges
- 17 000 € à l'association « Les amis de l'ensemble Jean-Walter Audoli »

ÉDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Politique jeunesse – Subventions de fonctionnement pour 5 associations et fédérations d'éducation populaire – 112 000 € alloués. L'Assemblée départementale accorde les subventions à 5 associations et fédérations d'éducation populaire d'envergure départementale suivantes :

- 24 640 € à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture
- 15 680 € aux FRANCAS 95
- 28 000 € à l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise
- 24 640 € à la Ligue de l'Enseignement
- 19 040 € aux Scouts et Guides de France

Labellisation des clubs sportifs formateurs – Saison 2017/2018 – Montant total 100 000 €. L'Assemblée départementale accorde 5 000 € de à 20 clubs labellisés « formateurs » du Département :

- A.S St Ouen l'Aumône (Athlétisme)
- Société nautique de l'Oise (Aviron)
- Ermont Badminton Club (Badminton)
- Cergy-Pontoise Basket-Club (Basket-ball)
- Parisis Athlétic Club 95 (Cyclisme)
- Cercle d'Escrime de Beaumont-sur-Oise (Escrime)
- FC Saint-Brice (Football)
- Cergy-Pontoise Football Club (Football)

- AS des golfs de Montgriffon (Golf)
- Club olympique multisport Argenteuil Gymnastique (Gymnastique=)
- Judo Club de Persan (Judo)
- Club Sportif Municipal d'Eaubonne Karaté (Karaté)
- Caneton Club Beaumont (Natation)
- Club des sports de glace de Garges-lès-Gonesse (Sports de glace)
- Ass Sportive Squash 95 (Squash)
- A.S Tennis Club Sarcellois (Tennis)
- Taverny C.C.T (Tennis)
- Ermont Plessis-Bouchard Tennis de Table (Tennis de table)
- Société Pontoisienne de gymnastique (UFOLEP)
- Volley Club d'Ermont (Volley-ball)

Soutien à l'organisation de manifestation sportives - Subventions à 2 associations sportives et au comité départemental de natation du Val d'Oise. L'Assemblée départementale accorde les subventions suivantes :

- 5 000 € au Multiboxing club de Persan pour l'organisation de la « Nuit des combattants », Championnat du Monde de Kick Boxing qui se déroulera le 7 avril 2018,
- 1 600 € à l'Association Raid ESSEC pour l'organisation du « Raid Essec EY 2018 » les 9 et 10 mars 2018 au départ de Cergy,
- 15 000 € au Comité départemental de Natation du Val d'Oise pour l'organisation du « Meeting Golden Tour » du 9 au 11 mars 2018 à Sarcelles

Contacts presse :

Marine Pivert
Responsable des relations presse
marine.pivert@valdoise.fr
Tél. 01 34 25 34 14 - 06 45 73 29 76

Suivez l'actualité du Département du Val d'Oise sur valdoise.fr, sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).